

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 680 846

(21) N° d'enregistrement national :

91 10832

(51) Int Cl⁵ : F 16 F 3/10; F 01 N 7/08

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 02.09.91.

(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 05.03.93 Bulletin 93/09.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : HUTCHINSON, Société anonyme — FR.

(72) Inventeur(s) : Simon Jean-Michel et Ciolkzyk Jean-Pierre.

(73) Titulaire(s) :

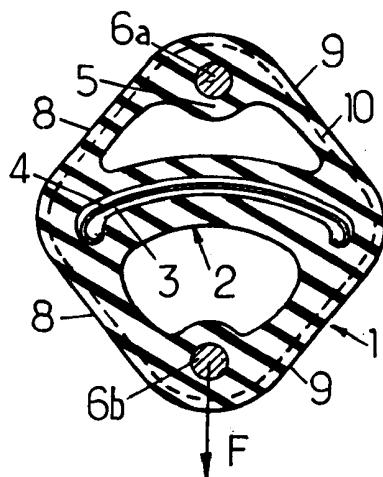
(74) Mandataire : Cabinet Plasseraud.

(54) Dispositif élastique de support à caractéristique élastique non linéaire.

(57) Dispositif élastique de support à caractéristique élastique non linéaire, du type constitué d'un corps de matériau élastique 1 pourvu de deux organes de liaison 6a, 6b, d'une part à un support 7, d'autre part à une masse F à supporter, une liaison élastique entre lesdits organes 6a, 6b étant assurée par deux branches relativement rigides 8, 9 dudit corps 1.

Les branches 8, 9 sont reliées l'une à l'autre par au moins une traverse élastique précontrainte en traction 2, propre à flamber lorsque les efforts appliqués entre lesdits organes de liaison 6a, 6b atteignent une valeur prédéterminée x_s , la déformation en flambage de la ou desdites traverses 2 étant stoppée par un système de butée 5 à railleur relativement grande.

Applications: Supports pour tubulures d'échappement.



FR 2 680 846 - A1



Dispositif élastique de support à caractéristique élastique non linéaire.

La présente invention concerne un dispositif
5 élastique de support à caractéristique élastique non
linéaire.

Par l'expression "caractéristique élastique non
linéaire", on entend indiquer que la raideur du dispositif
10 devra pouvoir varier avec l'effort qui s'exerce sur
lui. Plus particulièrement, on devra disposer de rai-
deurs différentes dans différentes plages bien définies
de fonctionnement.

S'agissant par exemple d'un dispositif élastique
de suspension pour tubulure d'échappement de véhicule,
15 le graphique représentant les efforts de traction F en
fonction des déplacements verticaux d de la tubulure
devra idéalement être du type de celui qui a été repré-
senté à la figure 1. Dans la plage "de fonctionnement
normal" III, qui s'étend de part et d'autre du point de
20 repos R correspondant à la charge nominale CN pour un
positionnement au repos x_0 de la tubulure, la raideur du
dispositif devra être faible (pente de $F = f(d)$ faible),
ceci pour filtrer les vibrations de la tubulure, et n'en
transmettre qu'un minimum à la caisse du véhicule. Par
25 contre, si l'effort de traction vers le bas croît, par
exemple par suite d'une forte irrégularité de la surface
de roulement sur laquelle le véhicule se déplace, la
raideur du dispositif devra être brusquement beaucoup
plus grande, pour limiter les déplacements de la
30 tubulure vers le bas, et l'empêcher par exemple de
heurter la chaussée. C'est ce qui est représenté dans la
partie IV du graphique, où l'on voit que la pente de la
courbe a brusquement augmenté.

La pente doit également être beaucoup plus forte
35 dans les zones I et II qui précèdent la zone III, pour
la même raison de limitation des débattements vers le

haut de la tubulure d'échappement, et d'obtention d'une amplitude des déplacements maxima x_1-x_2 qui ne soit pas prohibitive, compte tenu de l'espace relativement limité dont on dispose entre le fond de la caisse du véhicule 5 et la chaussée. Le fait que la zone I-II s'étende de part et d'autre du point O montre également la nécessité d'obtenir une précontrainte dans le sens vertical ascendant pour compenser le poids de la tubulure, là encore sans débattement excessif.

10 Le but de la présente invention est donc d'obtenir un dispositif élastique de support, en particulier un dispositif de suspension, qui présente les caractéristiques qui viennent d'être définies, et ceci de la façon la plus simple possible. Le dispositif 15 devra en particulier être facile à fabriquer en grandes séries, et peu coûteux.

A cette fin, un dispositif élastique du type susdéfini sera, conformément à l'invention, du type constitué d'un corps de matériau élastique pourvu de 20 deux organes de liaison, d'une part à un support, d'autre part à une masse à supporter, une liaison élastique entre lesdits organes étant assurée par deux branches relativement rigides dudit corps, ces branches agissant ainsi en parallèle, ce dispositif étant 25 essentiellement caractérisé en ce que lesdites branches sont reliées l'une à l'autre par au moins une traverse élastique précontrainte en traction, propre à flamber lorsque les efforts appliqués entre lesdits organes de liaison atteignent une valeur prédéterminée, la déformation en flambage de la ou desdites traverses étant 30 stoppée par un système de butée à raideur relativement grande.

Le fonctionnement d'un tel dispositif, ainsi que son mode de réalisation avec variantes, vont maintenant 35 être décrits à titre d'exemples nullement limitatifs, avec référence aux autres figures du dessin ci-annexé dans lequel :

- la figure 2 est un schéma de principe du dispositif ;

- la figure 3 représente en coupe un premier mode de réalisation ;

5 - les figures 4 et 5 représentent des variantes ;

- la figure 6 représente schématiquement une traverse à renforts d'extrémités ; et

- la figure 7 représente une variante de traverse en forme de cavalier élastique.

10 Sur la figure 2 ainsi que le cas échéant sur les autres figures, on a référencé en 6a et 6b les organes de liaison du dispositif, d'une part à un support 7, par exemple la caisse d'un véhicule à moteur à combustion interne, d'autre part à une masse suspendue, par exemple 15 la tubulure d'échappement du véhicule, simplement symbolisée par une flèche F représentant la force (poids et inertie) développée par la masse suspendue.

Les organes de liaison 6a, 6b sont reliés l'un à l'autre par deux branches relativement rigides en 20 traction 8 et 9, disposées par conséquent en parallèle. Ces deux branches sont reliées l'une à l'autre, pratiquement au niveau de leurs zones médianes respectives, par une traverse élastique précontrainte en traction 2 ; cette traverse 2 est agencée pour flamber lorsque les 25 efforts - en l'occurrence des efforts de traction - s'exerçant entre les organes de traction 6a, 6b, atteignent la valeur prédéterminée repérée par x_3 sur le graphique de la figure 1.

Par une précourbure conférée à cette traverse 2, 30 on peut faire en sorte qu'elle ne flambe que d'un seul côté, de sorte à venir alors brusquement en appui sur une butée élastique à grande raideur, schématisée en 5 sur la figure 2.

Le fonctionnement d'un tel dispositif est alors 35 le suivant : autour du point CN (figure 1), la traverse 2 oppose une résistance élastique relativement faible aux efforts de compression qui s'exercent entre ses

extrémités, ce qui fournit au système, entre les organes 6a et 6b, la raideur relativement faible souhaitée de la zone III de la figure 1. On obtient donc la plage "de fonctionnement normal" à faible raideur III, de part et 5 d'autre du point de repos R. Par contre, lorsque les efforts de traction F s'exerçant entre les organes de liaison 6a et 6b atteignent la valeur prédéterminée x_3 , les efforts de compression s'exerçant sur les extrémités de la traverse 2 atteignent également une limite, et 10 cette traverse flambe, sa zone centrale venant brusquement en appui sur la butée élastique à forte raideur 5. Cela fournit la forte raideur de la zone IV.

Quant à la précontrainte en traction de la traverse 2, on conçoit qu'elle permet d'obtenir les 15 zones à forte raideur I et II du graphique de la figure 1, puisque grâce à elle il conviendra de soumettre le dispositif à un effort de traction $|CN| + |F_1|$, correspondant au poids de la tubulure d'échappement, avant d'amener le dispositif au point de fonctionnement R.

20 Dans le mode de réalisation de la figure 3, les organes de liaison 6a et 6b sont constitués par des crochets en acier reliés de façon appropriée, par exemple à la caisse et à la tubulure d'échappement d'un véhicule. Ces crochets traversent des trous prévus dans 25 les zones de jonction de deux branches, connectées en parallèle 8 et 9, d'un corps 1 en élastomère ou analogue. Ce corps 1 a la forme d'une plaque et peut être facilement obtenu par extrusion d'élastomère puis tronçonnage, donc en grandes séries et à faible coût.

30 Ce corps 1 comporte une traverse courbée 2, à convexité dirigée vers le haut, d'une pièce avec les branches 8 et 9, et possédant un logement en forme de fente arquée 3 dans lequel est monté un ressort métallique (ou en matériau composite) 4. En principe, ce 35 ressort doit exercer une précontrainte en traction entre les zones centrales des branches 8 et 9, pour la raison

indiquée plus haut. Il possède donc une forme arquée telle qu'il faudra le pincer (augmentant ainsi sa courbure) pour l'introduire dans ledit logement 4. Pour faciliter cette opération, on peut, comme indiqué sur la 5 figure 6, glisser des renforts 4' dans les extrémités roulées du ressort, ce qui facilitera son pincement, sa mise en place et son maintien dans le logement 3.

Revenant à la figure 3, on voit que dans les branches du corps 1 en élastomère est inclus également 10 un renfort annulaire 10 en tissu (nylon, fibres de verre..) entourant les organes de liaison 6_a et 6_b et augmentant donc la résistance à la traction des branches élastiques 8 et 9. Enfin, la butée 5 dont il a été question plus haut est constituée ici par un renflement 15 du corps 1, situé au-dessous du passage pour l'organe de liaison 6_a. Du fait de sa courbure à convexité vers le haut, on conçoit que la traverse 2 ne pourra flamber que du côté de cette butée 5, ce qui fournira la zone à forte raideur référencée en IV sur la figure 1.

20 Dans la vue en coupe partielle de la figure 4, on a montré aussi la possibilité d'utiliser une traverse 2 constituée de deux poutres 2_a et 2_b espacées et renforcées par des tissus 11.

La variante de la figure 5 montre aussi la 25 possibilité de disposer dans la partie centrale du corps en élastomère 1 un organe tubulaire de renfort 12, par exemple en matériau composite et également propre à flamber sous l'effet des efforts de compression s'exerçant transversalement sur le corps 1 lorsque les 30 efforts de traction s'exerçant entre les organes de liaison 6_a et 6_b atteignent la valeur prédéterminée x_3 .

Enfin la figure 7 montre la possibilité de remplacer le ressort arqué 4 par un étrier métallique et élastique 13 dont les extrémités 13' seraient engagées 35 dans des trous traversants correspondants du corps 1, cet étrier pouvant être également conformé pour exercer la précontrainte en traction voulue sur le corps 1.

REVENDICATIONS

1. Dispositif élastique de support à caractéristique élastique non linéaire, du type constitué d'un corps de matériau élastique (1) pourvu de deux organes de liaison (6a, 6b), d'une part à un support (7), d'autre part à une masse (F) à supporter, une liaison élastique entre lesdits organes (6a, 6b) étant assurée par deux branches relativement rigides (8, 9) dudit corps (1), ces branches agissant ainsi en parallèle, caractérisé en ce que lesdites branches (8, 9) sont reliées l'une à l'autre par au moins une traverse élastique précontrainte en traction (2), propre à flamber lorsque les efforts appliqués entre lesdits organes de liaison (6a, 6b) atteignent une valeur prédéterminée (x_3), la déformation en flambage de la ou desdites traverses (2) étant stoppée par un système de butée (5) à raideur relativement grande.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite traverse (2) est courbée, sa convexité faisant face audit système de butée (5).

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite traverse (2) comporte un logement (3) pour un ressort métallique ou analogue (4) précontraint en traction.

4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il comporte des renforts (4') engagés dans des extrémités roulées dudit ressort (4).

5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite traverse est constituée de deux poutres (2a, 2b) espacées et renforcées.

6. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite traverse est constituée par un organe tubulaire (12).

7. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite traverse comporte un étrier élastique (13).

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que dans les branches (8, 9) dudit corps (1) en matériau élastique est inclus un renfort annulaire (10) entourant lesdits 5 organes de liaison (6a, 6b).

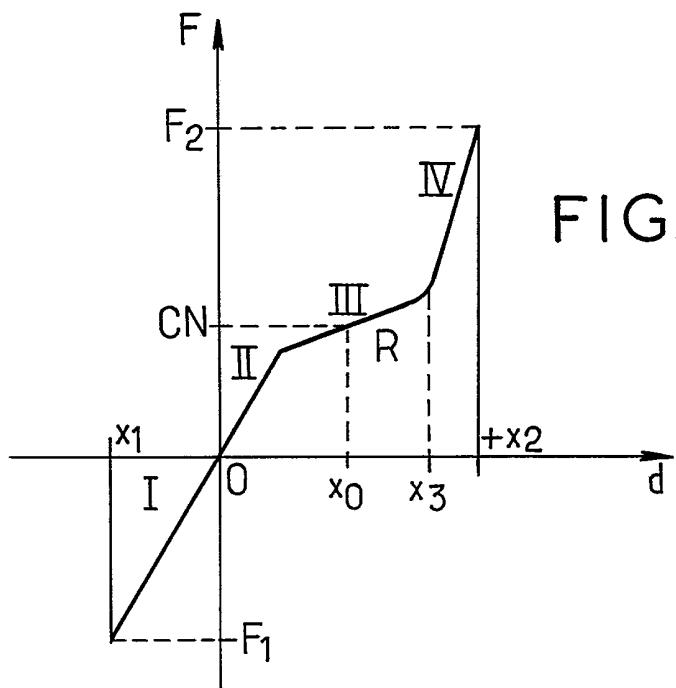


FIG.2.

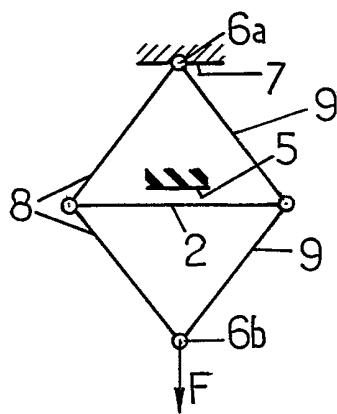


FIG.3.

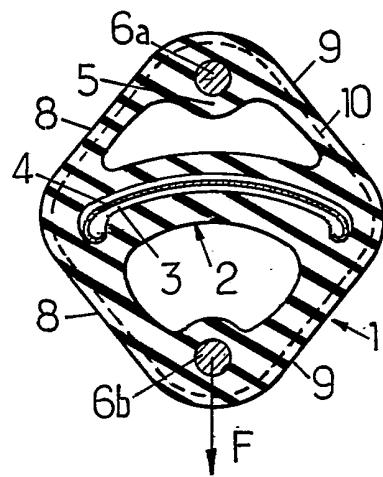


FIG.4.

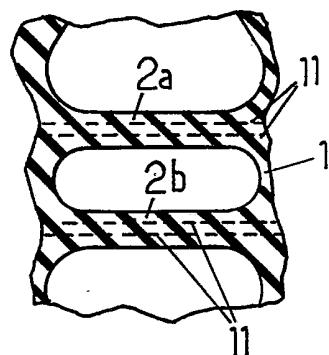


FIG.5.

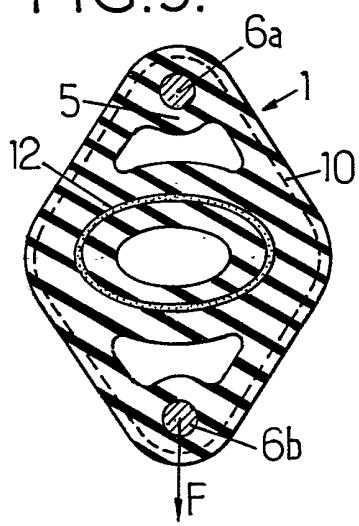


FIG.6.

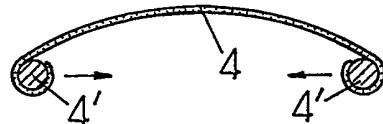
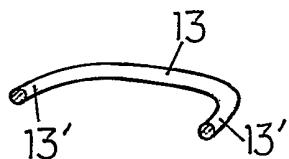


FIG.7.



**INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE**

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications déposées ayant le commencement de la recherche

FR 9110832
FA 460901

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	DE-A-1 505 498 (BAYERISCHE MOTORENWERKE) * page 3, ligne 9 - page 4; figures * ---	1,2,6,8
A	EP-A-0 324 693 (HUTCHINSON) * colonne 9, ligne 32 - colonne 10, ligne 2; figures 5,6 *	1,2,6,8 5
A	DE-C-675 502 (CONTINENTAL GUMMI-WERKE) * le document en entier *	1,2,5
A	DE-U-8 714 888 (WEGU GUMMI- UND KUNSTSTOFFWERKE) * page 6, ligne 12 - page 8; figures *	1,8
A	EP-A-0 411 246 (TOKAI RUBBER IND.) * colonne 3, ligne 23 - colonne 4, ligne 26; figures 1,2,4,6 *	1,2
A	EP-A-0 315 805 (WEGU GUMMI- UND KUNSTSTOFFWERKE) * colonne 3, ligne 34 - colonne 5, ligne 5; revendication 1; figures *	1,8
A	FR-A-1 434 349 (HUTCHINSON) * figures 1-4 *	2,5
A	EP-A-0 054 493 (CITROEN) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		F16F B60K F01N F16L
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
22 MAI 1992		TSITSILONIS L.

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

X : particulièrement pertinent à lui seul
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général
O : divulgation non-écrite
P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention
 E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure
 à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date
 de dépôt ou qu'à une date postérieure.
 D : cité dans la demande
 L : cité pour d'autres raisons

 & : membre de la même famille, document correspondant